

DELIBERATION N° 2016/224

Autorisation donnée au Maire à signer les marchés relatifs à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal, ainsi que ses avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 8 juin 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat Local de Sécurité 2011/2015 du 13 mars 2012,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération n° 2014/213, autorisant le Maire à signer les marchés de travaux relatif à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal, ainsi que ses avenants éventuels,

VU la délibération n°2015/402 portant approbation du budget principal primitif 2016 de la Ville de Dumbéa

VU la note explicative de synthèse n°2016/53 du 29 avril 2016,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique, développement durable » entendue en séance 25 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à signer les marchés de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal avec la mise en place de 6 caméras supplémentaires pour 2016, et leurs avenants éventuels. Les emplacements de ces caméras sont définis ci-dessous :

- Aire de jeux Brigitte : une caméra dans l'enceinte permettant de protéger les aménagements d'aires de jeux pour enfants, ainsi que les équipements sportifs,
- Cyber Base/CARD : une caméra sur un mât d'éclairage permettant de protéger les aménagements aux alentours, comme le Big Up Spot, le skate parc, le parc de jeux, ainsi que l'arrière du CARD,
- Groupe scolaire M. DELACHARLERIE-ROLLY : une caméra à l'entrée de l'établissement au croisement du boulevard du Rail Calédonien et de l'avenue des Passagers permettant de protéger les abords du groupe scolaire,
- Terrain de volley SIC-NC : une caméra sur un mât d'éclairage permettant de surveiller les terrains de volley et de pétanque, ainsi que les rues aux alentours ;
- Impasse SIC-NC : une caméra sur un mât d'éclairage permettant de surveiller la circulation sur l'avenue de la Tonghoué, ainsi que les rues aux alentours ;
- Plateau sportif de Koutio : une caméra dans l'enceinte permettant de protéger les aménagements les équipements sportifs, la Caisse des Ecoles, ainsi que les écoles Myosotis et Bardou.

ARTICLE 2 /

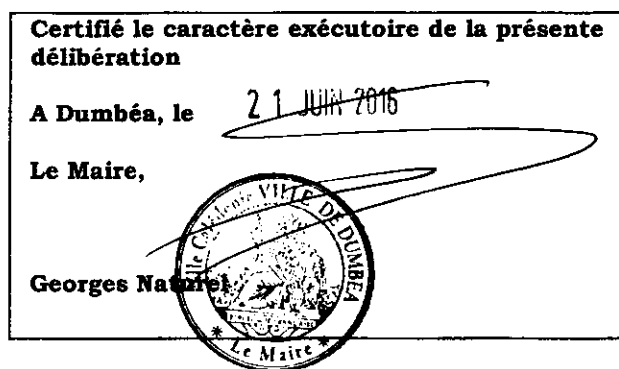
Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputables au budget d'investissement de la Ville, programme n°001912 intitulé « mise en place vidéoprotection commune ». Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 millions de francs par caméra.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 8 JUIN 2016

EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 8 JUIN 2016

Le Maire,

Georges Nauriel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DST	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
DAF	-	1
CCA	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize le 8 juin à 17h30, le conseil municipal, légalement convoqué en application de l'article L.121-10 du code des communes, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Georges NATUREL, Maire de Dumbéa.**

Date de convocation

Le 31 mai 2016

Étaient présents :

Daniel BLAISE	1 ^{er} adjoint
Ericka MICHEL	2 ^{ème} adjoint
Gérard PIOLET	3 ^{ème} adjoint
Anne-Claude ROUCH	4 ^{ème} adjoint
André GUERRY	5 ^{ème} adjoint
Sylvia TUIHANI	6 ^{ème} adjoint
José WENDT	7 ^{ème} adjoint
Gisèle NAPOLEON	8 ^{ème} adjoint
Edgar CHARDON	9 ^{ème} adjoint
Reine CHENOT	10 ^{ème} adjoint
Henriette FALELAVAKI	Conseiller municipal
Marie-Laure UKEIWE	Conseiller municipal
Amasio TAUTUU	Conseiller municipal
Suzanne CASTEL	Conseiller municipal
Tamara TSING TING	Conseiller municipal
Amanda BLANQUET	Conseiller municipal
Juliette OMO	Conseiller municipal
Alexander OESTERLIN	Conseiller municipal
Bernard MARANT	Conseiller municipal
Anna-Mirella DIAWARI	Conseiller municipal
Mehndy CHABRAND	Conseiller municipal
Virginie BARREAU	Conseiller municipal
Muriel Malfar	Conseiller municipal

Date d'affichage

Le 03 juin 2016

Nombre de conseillers : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Ont donné procuration :

Christian MARTIN	Conseiller municipal
Daniel PONCHET	Conseiller municipal
Mireille LEU	Conseiller municipal
Pierre LAKAFIA	Conseiller municipal
Dominique ARNOULD	Conseiller municipal
Ernest WAHEO	Conseiller municipal
Vanessa MUNI	Conseiller municipal
Hélène IEKAWÉ	Conseiller municipal
Henri WAIKATA	Conseiller municipal

Étaient absents :

Marie-Louise TUIHAMOUGA	Conseiller municipal
Gil BRIAL	Conseiller municipal

Adoptée à l'unanimité